

Test de paternité légal

Par Anaisilan, le 12/06/2024 à 23:43

Bonjour,

Je viens d'accoucher de ma fille aujourd'hui et je voulais savoir s'il était possible de demander à faire un test de paternité à la maternité ?

sinon qu'elle démarche est nécessaire pour faire ce test?

merci d'avance

Par Cousinnestor, le 13/06/2024 à 06:11

Hello!

Je ne sais pas à quelle problématique vous avez mais voici une lecture pour vous :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14042?trk=public_post_comment-text

A+

Par youris, le 13/06/2024 à 11:56

bonjour,

pour faire une action en recherche de paternité, il faut saisir le juge qui ordonnera une analyse biologique de l'enfant et du ou des pères présumés.

voir ce lien : action en recherche de paternité

salutations

Par Cousinnestor, le 14/06/2024 à 09:37

Hello!

En lisant le lien que je vous ai proposé Anaisilan vous aurez compris qu'il vous faut un avocat pour saisir la justice dans ce but et que la procédure n'est pas rapide, vous serez donc sortie de la maternité depuis longtemps quand vous la lancerez....

A+

Par Anaisilan, le 14/06/2024 à 11:45

Merci pour vos réponse.

Je trouve ça dommage de passer par la justice pour ce genre d'acte. Avec un coût très onéreux.

Par youris, le 14/06/2024 à 18:15

bonjour,

la modification de la filiation d'un enfant est une chose très importante pour cet enfant et ses parents, et ne peut pas être laissé à l'appréciation de n'importe qui.

les sociétés d'analyse ADN sur internet servent surtout à alimenter d'immenses bases de données. Ses entreprises basées à l'étranger ne présentent aucune garantie de fiabilité, ni de confidentialité.

le contrôle d'un juge est donc justifié.

salutations

Par Cousinnestor, le 15/06/2024 à 09:31

(suite)

Anaisilan "vous trouvez ça dommage de passer par la justice pour ce genre d'acte" mais vous n'avez pas évoqué la problématique de paternité que vous avez en tête. Or une paternité établie officiellement sert des enjeux très importants d'un point de vue légal! Ce n'est pas qu'une question de réalisation d'une analyse biologique...

A+

Par Anaisilan, le 15/06/2024 à 09:55

Cousinnestor je suis tout à fait d'accord avec vous et justement passer par la justice pour ces enjeux est totalement normal.

Mais devrais être plus facile d'accès pour tout le monde.

Les personnes avec peu de revenu font comment?

Par youris, le 15/06/2024 à 10:21

il existe l'aide juridictionnelle, voir ce lien :

l'aide juridictionnelle

avec la contraception, une femme peut choisir le père de son enfant.

Par Pierrepauljean, le 15/06/2024 à 10:33

bonjour

soit vous ne connaaissez pas le père de cette enfant soit vous avez l'intention d'engager une action en justice

il va donc falloir suivre les voies légales

Par Anaisilan, le 15/06/2024 à 14:50

Non pas du tout ce contexte Pierrepauljean.

Par beatles, le 15/06/2024 à 15:13

Bonjour,

J'hallucine devant le fait d'être déue en banalisant un test de paternité comme si c'était un test de COVID disponible en pharmacie.

Cdt.

Par Visiteur, le 15/06/2024 à 15:54

Cela ne vous regarde pas et vous n'avez aucun commentaire à faire sur le sujet exposé ni à juger.

Vous devriez halluciner seul devant votre écran.

Il est important de noter que le test de paternité est autorisé uniquement dans le cadre d'une procédure judiciaire, comme l'établissement ou la contestation d'un lien de filiation. CLIQUEZ

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14042

Par beatles, le 15/06/2024 à 17:20

[quote]

Je viens d'accoucher de ma fille aujourd'hui et je voulais savoir s'il était possible de demander à faire un test de paternité à la maternité ?

sinon qu'elle démarche est nécessaire pour faire ce test?

[/quote]

Je pense qu'avec un minimum de discernement j'ai le droit d'halluciner.

J'ai assisté à la naissance de mes deux filles ; accouchements avec la présence d'une infirmière, d'une sage-femme et du médecin accoucheur.

Si le portable avait existé à l'époque, si je n'avais pas été présent et qu'il soit venu à l'idée à mon épouse de faire faire un test de paternité, je pense qu'elle se serait renseignée auprès du personnel médical l'entourant plutôt que de sauter sur son portable pour se renseigner via un forum.

D'ailleurs je viens de lui poser la question et elle aussi hallucine.

Par Visiteur, le 15/06/2024 à 19:19

Vous avez le droit d'halluciner et de penser sans l'écrire, mais culpabiliser les gens, NON! Le respect se perd vraiment dans ce pays

Par Lingénu, le 15/06/2024 à 20:05

Bonjour,

[quote]

Je trouve ça dommage de passer par la justice pour ce genre d'acte. Avec un coût très onéreux.[/quote]

La France est une exception. En Europe seules la France et la Pologne interdisent aux particuliers de faire faire des analyses génétiques. Ailleurs les tests en vue d'un contrôle de paternité sont pratiqués en toute liberté. Ils sont parfaitement fiables parce qu'il n'y a que deux échantillons à comparer. Ils sont faits en moins d'une semaine et coûtent de l'ordre de 150 €

A ne pas confondre avec les études portant sur l'origine des ancêtres qui sont beaucoup plus difficiles à mener et à exploiter. Les résultats sont plus ou moins complets et peuvent diverger selon les laboratoires.

Par Anaisilan, le 15/06/2024 à 21:00

En effet c'est hallucinant de voir encore des gens qui juge sans savoir la vie des autres ni le contexte.

En effet je pose la question mais est-il précisé que cela vient de moi directement ? Qui vous a dit que j'ai sauté sur mon portable comme vous dites avant même de mettre renseigner avant? Qui vous a également dit que je ne passait pas par se forum pour faire ça dans l'illégalité et j'en passe sur vos critiques.... Vous ne savez absolument rien du pourquoi du comment de cette question vis à vis de ma vie.

Je pensais que ce forum aurait pu aider grâce à des gens qui si connaisse et trouver une alternative légal et moins coûteuse. Car oui il me semble qu'aujourd'hui la vie est dur pour beaucoup. Et non être juger sur ce genre de sujet qui est dur. Et je ne vous ferez pas ce plaisir de vous dévoiler ma vie et expliquer le pourquoi du comment de cette question. Pour les autres personnes bienveillantes, merci pour votre aide.

Par beatles, le 16/06/2024 à 09:09

[quote]

Vous avez le droit d'halluciner et de penser sans l'écrire, mais culpabiliser les gens, NON!

Le respect se perd vraiment dans ce pays

[/quote]

Qui m'interdit de le faire et le respect se mérite.

Je pense que ce n'est pas respecter les membres d'un forum de la part de quelqu'un qui, alors qu'elle vient d'accoucher, le jour même se renseigne sur la possibilité de faire un test de paternité sur un forum non médical, alors qu'elle est entourée de toutes les personnes compétentes pour le faire et qui saute sur son portable, à moins d'avoir une tablette ou un ordinateur portable sous la main, pour rechercher un forum.

Il serait très étonnant que si elle s'était vraiment renseigné qu'elle ait eu besoin de passer par un forum ; puisqu'elle s'est tourné vres son portable pour interroger, la plus petite logique aurait voulu qu'elle tape en recherche « *test de paternité* » et de tomber sur les deux liens fournis par des intervenants tombés dans le panneau.

De plus l'intitulé du sujet interpelle : « **Test de paternité légal** » comme s'il existait des tests de paternité illégaux, sinon dans quel cadre légal peut-on le faire, et, dans ce cas qui de plus apte pour répondre que le personnel médical est les services médicaux d'une maternité.

Complètement irréel et personnellemnt je trouve que c'est manquer de respect, au membre que je suis, de poser une telle question qui ne tient pas debout si l'on fait preuve d'un minimum de discernement.

Nonobstant que l'on a au moins six mois avant un accouchement sur se renseigner sur les formalitées pour faire un test de paternité, finalement, à part deux liens, que tout le monde peut trouver sans l'aide de quelqu'un, le sujet n'apporte rien, sinon de constater certaines « bizarreries ».

Par Marck.ESP, le 16/06/2024 à 09:13

Ca recommence ! STOP

De l'auteur du sujet, à qui je souhaite la BIENVENUE SUR LEGAVOX:

En effet c'est hallucinant de voir encore des gens qui juge sans savoir la vie des autres ni le contexte.

...Je pose la question mais est-il précisé que cela vient de moi directement ? Qui vous a dit que j'ai sauté sur mon portable comme vous dites avant même de mettre renseigner avant? Qui vous a également dit que je ne passait pas par se forum pour faire ça dans l'illégalité et j'en passe sur vos critiques.... Vous ne savez absolument rien du pourquoi du comment de cette question vis à vis de ma vie.

Beatles l'écrit souvent, "n'inversez pas les rôles", il ne peut donc se permettre de répondre à cela

[quote]

je trouve que <u>c'est manquer de respect, au membre que je suis,</u> de poser une telle **question**[/quote]

La question ne vous a pas été posée à vous personnellement, mais à la communauté et vous n'êtes aucunement obligé d'intervenir.